

GUY ROUQUET, SÉNAT, SECTES, SANTÉ ET PSYCHOTHÉRAPIE : « Gouverner le monde sous couvert de ‘thérapie’ et de psycho-spirituel »

EXPOSÉ DE M. GUY ROUQUET PRÉSIDENT DE PSYCHOTHÉRAPIE VIGILANCE devant la Commission d'enquête sénatoriale sur l'influence des mouvements à caractère sectaire dans le domaine de la santé

Audition du mercredi 21 novembre 2012, à 17 h 00, salle Médicis.

Diffusion en direct sur le site du Sénat

1. Exposé de Guy Rouquet

<http://videos.senat.fr/video/videos/2012/video15211.html>

2. Questions de la commission à Guy Rouquet

videos.senat.fr/video/videos/2012/video15212.html

*
* *

Monsieur le Président,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Je suis sensible à l'honneur que vous faites à Psychothérapie Vigilance en ayant demandé à m'auditionner dans le cadre de vos travaux.

Psychothérapie Vigilance, qui existe depuis juillet 2011, est une association au service des victimes de thérapies, déviantes, abusives ou psychosectaires. Elle n'a pas vocation à soigner qui que ce soit. Son rôle est d'éclairer et de prévenir ceux qui ne sachant vers quel psy se tourner sont en plein désarroi ou bien qui perdent pied en voyant un de leurs proches devenir l'ombre de lui-même ou carrément un inconnu, quand ce n'est pas un ennemi déclaré suite à sa rencontre avec un analyste ou un thérapeute. L'association accompagne aussi ceux qui, sortis de leur aliénation, cherchent à comprendre ce qui leur est arrivé.

*

En raison des circonstances qui ont prévalu à sa création, Psychothérapie Vigilance s'est plus particulièrement spécialisée dans six domaines:

- la réglementation de l'usage du titre de psychothérapeute;
- les psychotechniques à risque;
- le syndrome de la fausse mémoire et des souvenirs induits;
- les drogues exotiques et ésotériques censées donner accès au divin;
- le psycho-spirituel;
- le néochamanisme.

Domaines méconnus de l'État et des grandes associations de victimes au début de ce siècle, où on parlait essentiellement de sectes, de «mécanisme des sectes», de lutte contre les sectes, en minimisant ou négligeant

la dimension thérapeutique instrumentalisée par nombre d'entre elles pour parvenir à leurs fins mais aussi par des groupes idéologisés présentant la psychothérapie non pas comme un moyen de soigner mais de changer l'homme et la société. C'est ainsi que l'on pouvait lire dans certains documents diffusés en interne:

« Tout le monde a besoin d'une psychothérapie »

« Il faut promouvoir la psychothérapie sur les cinq continents »

« Il faut un psychothérapeute par tranche de mille cinq cents habitants ».

L'ambition affichée était claire: mailler l'ensemble du territoire et, sous couvert de thérapie, en prendre le contrôle, «gouverner le monde» comme l'a écrit noir sur blanc un auteur faisant office de maître à penser d'une puissante mouvance psycho-spirituelle. Cette ambition demeure. Elle est exposée dans des écrits privés, dans des publications associatives, des ouvrages vendus en librairie, des confidences comme des conférences, des documents audio-visuels, sur des sites Internet... Elle se manifeste aussi, plus subtilement, dans tous les corps institués, infiltrant l'ensemble des centres de décision, pesant de plus en plus sur les leviers du pouvoir, dans une stratégie qui s'appelle la «révolution silencieuse», même si cette révolution n'est pas uniforme et ne revêt pas la même signification idéologique ou symbolique chez les «agents du changement» qui s'appliquent à la voir triompher.

De ce point de vue, la grande querelle qui a agité pendant plus d'une décennie plusieurs volets de la société française, à l'occasion de la réglementation de l'usage du titre de psychothérapeute, est édifiante. Cette agitation, qui a suscité des débats houleux et des invectives *ad hominem*, n'a pas épargné le Parlement, lequel, au terme d'un processus laborieux, a voté une loi qui n'a réglé le problème de fond qu'à la marge : faute de réglementer la psychothérapie, les thérapeutes de tous poils continuent de proliférer. Ne pouvant pas user du titre, des milliers d'individus, imbus d'eux-mêmes ou abusés par les officines leur ayant délivré de pseudo-diplômes, se sont arrogé le droit de continuer à exercer leurs pratiques sans avoir la moindre formation en médecine, en psychologie, en psychopathologie. Les personnes ne pouvant satisfaire aux obligations de la loi et de ses décrets d'application se sont bornées à effacer de leur plaque le mot psychothérapeute pour le remplacer par celui de psypraticien, de psychopraticien, de praticien en psychothérapie, de thérapeute en psychothérapie, de diplômé en psychothérapie ou, tout bonnement, par celui de psychothérapie.

Cet indécent pied de nez au législateur n'a pas surpris Psychothérapie Vigilance qui, alors qu'était entrepris l'effort de réglementation, a vu fleurir toutes sortes d'appels à «la désobéissance civile» contre «les autorités sanitaires» de «l'État tutélaire», d'appels à la résistance aux accents gaulliens ou hugoliens contre l'«ordre hygiéniste», de conseils et indications pour contourner «la loi scélérate». «Laissez-nous nos charlatans!» réclamait une tribune pétitionnaire publiée dans *Le Monde* en décembre 2003.

Jacques Lacan «s'autorisait de lui-même et de quelques autres». Dans le cas qui nous occupe, les thérapeutes s'autorisent de leur ignorance, fût-ce en faisant preuve de bonne volonté d'ailleurs, comme cette femme encore jeune qui se réjouissait d'avoir ouvert son cabinet de consultations et reçu ses premiers clients alors que, dotée du seul B.E.P.C (brevet d'études du premier cycle du second degré), elle était inscrite dans une école dite de formation psycho-organique.

Comment pourrait-on l'accepter? Cette personne n'est pas responsable bien sûr, mais ceux qui, exploitant le vide juridique béant de l'exercice de la psychothérapie, font des affaires au détriment des membres de leur supposée «école» mais aussi de leurs patients, dont il est fréquent qu'ils fassent par la suite des thérapeutes à leur image en leur révélant qu'ils ont des dons, qu'ils pourraient les exercer pour soigner à leur tour et bien gagner leur vie. Processus également très courant dans le domaine du néochamanisme psychédélique et des communautés psycho-spirituelles en quête de «bergers» ou de thérapeutes.

*

La psychothérapie est bel et bien devenue «un fromage». Un fromage étrange puisque le volume et la surface en augmentent à vue d'œil, à proportion de la consommation dont il est l'objet. Mystère qui n'en est

pas un cependant pour peu que l'on garde en mémoire les ambitions des organisations se disant représentatives et le mode de recrutement persistant des nouveaux thérapeutes.

Une phrase empruntée à *Knock ou le Triomphe de la Médecine* donnera le ton général: «Tout bien portant est un malade qui s'ignore». En digne héritier de Molière, Jules Romains dénonçait les charlatans à l'œuvre. Le rire qu'il déclenchait était destiné à faire réfléchir contre la trahison du serment d'Hippocrate par une certaine médecine dévoyée par l'appât du gain et la volonté de puissance. Rappelons que le personnage a jeté son dévolu sur un village dont la population se porte comme un charme et n'appelle le médecin que pour constater le décès naturel ou accidentel de l'un de ses membres. Trois mois suffiront pour que, subjugués, les habitants changent du tout au tout leur façon de vivre, se jettent au fond de leurs lits, se soumettent au rythme effréné des prises de tisanes et de température, et que, faisant figure d'homme providentiel, Knock apparaisse à tout le canton comme le maître absolu qui veille sur ses intérêts et sa santé, alors même qu'il l'a mis à genoux et en coupe réglée, comme dans une secte.

Jules Romains sous-titrerait différemment sa comédie aujourd'hui. C'est du Triomphe de la Psychothérapie et de la Psychanalyse qu'il se moquerait, de la «folie psy» qui, par toutes sortes de canaux, contamine les esprits, quand elle ne les a pas déjà gagnés à sa cause, en ville comme à la campagne. «Dans mon village, le boulanger a fermé boutique, et deux thérapeutes se sont installés» m'a confié un ami; «ma femme était psychologue et elle a dû arrêter son activité en raison de la concurrence de thérapeutes autoproclamés» m'a dit un médecin.

Selon certains rapports, notre pays serait le plus grand consommateur au monde de psychothérapies et d'antidépresseurs. Diverses raisons sont avancées pour expliquer cet engouement. S'agissant des psychothérapies, il en est une dont on ne parle guère mais qui coule de source pour peu que l'on revienne à la source justement, que l'on se penche sur certaines des méthodes et techniques qui, depuis une bonne vingtaine d'années, se répandent comme une tache d'huile.

Faute de temps, je me bornerai à dire que notre société est confrontée à un défi majeur, imposé par un système, une idéologie, un enseignement, une culture. Culture qui est, dans une large mesure, le produit de la contre-culture expérimentée en Californie, durant les années soixante, avant de se propager outre-Atlantique, en particulier en Europe de l'Ouest.

Le caractère subversif de cette culture aspirant à forger un nouvel homme, dans un nouveau monde, pour une nouvelle ère a fait l'objet de nombreuses études. Rejetant Descartes et Newton, la pensée rationnelle, la science académique, elle met au pinacle les «maîtres spirituels», la pensée magique, les savoirs ancestraux et traditionnels. Dans cette optique, ne comptent que la libération de l'individu de ses chaînes supposées, le franchissement des «Portes de la perception», le positionnement «au-delà du cerveau», l'expérience transpersonnelle, la sacralisation du moi, celle des émotions... Et parce que le modèle de la société occidentale est à repenser, à abattre même, il faut en saper les fondements, faire exploser les familles pour en récupérer et refaçonner les membres épars.

Afin de mettre en œuvre ce changement radical, ses zéloteurs ont entrepris de «déconditionner l'individu de ses programmes inscrits depuis la petite enfance» afin de le reprogrammer à leur convenance. Ce déconditionnement s'effectue à l'aide de psychotechniques et de «méthodes décapantes», la reprogrammation par un enseignement philosophico-magico-spirituel du responsable du cycle, du stage, du séminaire. C'est alors que le thérapeute devient gourou, dispensant un enseignement «initiatique» destiné à inféoder ses clients ou patients. La famille est rejetée au profit de la communauté thérapeutique, appelée parfois «secte thérapeutique». La secte étant pour certains de ses zéloteurs «le seul et ultime refuge» dans une société violente et chaotique, «un cadre de travail sur soi-même», l'inventrice d'un «nouveau monde». Mais une secte ne saurait être thérapeutique. Ron Hubbard, le fondateur de la Scientologie, aspirait à faire de ses adeptes «des esclaves heureux». Nous savons par quels moyens et à quelles fins réelles. Une secte ne peut que donner l'illusion du bonheur ou de l'efficacité des soins qu'elle dispense.

«L'embrigadement sectaire» sous couvert de thérapie est facile à obtenir. Dans un premier temps, il s'agit d'inciter le sujet à se poser la question: « Qui suis-je? ». Rien d'inquiétant *a priori*, car l'invitation à la connaissance de soi est une donnée de notre civilisation depuis l'antiquité grecque. Mais, activée par toutes sortes de procédés, cette quête est en mesure de réduire l'individu en miettes, d'en faire un «naufagé de l'esprit», une sorte de zombie soumis au dessein du dérapeute.

«Qui suis-je?» Le sujet est poussé à s'interroger sur sa vie, son rapport aux choses et aux êtres, ses phobies, ses hobbies, ses croyances, ses fantasmes, ses ambitions, ses angoisses, son histoire personnelle, ce qu'elle a été, ce qu'il souhaiterait qu'elle devienne, et ainsi de suite. Tout cela pourrait être bénéfique si la quête en question n'était pas orientée, destinée à l'inquiéter, à l'angoisser, à le fragiliser, en souillant et détruisant méthodiquement les repères et points d'appui qui étaient les siens jusqu'alors.

En guise d'illustration, permettez-moi de citer le passage d'une conférence donnée lors d'un colloque sur *Les Charlatans de la santé*.

« Posez-vous ces questions:

Êtes-vous bien sûr que vous avez été désiré par vos parents ?

Êtes-vous bien sûr que vos parents vous aiment ?

Êtes-vous bien sûr que votre mère est votre mère ?

Celle-ci surtout. Oubliez les autres, qui toutes la commandent :

Êtes-vous bien sûr que, enfant, vous n'avez pas été violé par votre grand-père, votre oncle, votre père ou votre mère ?»

Vous en êtes sûr, j'en suis heureux pour vous. Mais il ne faut pas vous voiler la face. Une fois rentrés chez-vous, reposez-vous-la tranquillement. Entre ce que vous croyez et ce qui s'est effectivement passé, il y a un gouffre. Pardon d'insister, mais, au nom de cette vérité qui rend libre, je manquerais à mes devoirs si je ne vous la révélais pas. Ne me dites pas que vous n'avez jamais eu mal au ventre, que vous n'avez jamais eu de diarrhée, de colique ? Grâce à de nouveaux spécialistes, nous connaissons aujourd'hui l'une des vraies causes de ce mal : vous avez été abusé sexuellement durant votre prime enfance. Vous frémissez ; c'est non seulement horrible mais absurde. Vous vous dites que vous vous en souviendriez si tel était le cas. Détrompez-vous. Vous avez refoulé ce souvenir traumatisant, mais votre corps s'en souvient. Désormais la question n'est plus de savoir si vous avez été violé ou non, mais par qui.

Ce que je vous dis est sidérant. Pourtant, avec des variantes encore plus sordides parfois, c'est ce qui se passe dans des centaines d'officines. En instillant le doute, en suscitant et multipliant ce genre d'interrogations abominables, le psycho-sectaire inquiète sa proie, affaiblit sa résistance, l'entraîne dans un labyrinthe plein de chausse-trappes pervers où songes, souvenirs et fantasmes s'entremêlent, et, au bout du parcours, la conduit à rompre brutalement avec sa famille, le père, «ce salaud», et la mère, non moins immonde qui laissait faire, en jouissant sans doute de la scène.»

Ma conférence s'intitulait : «Voici venu le temps des dérapeutes: du serment d'Hippocrate au Serpent cosmique». En 2009, j'en ai approfondi quelques données dans *La médecine psychédélique ou le syndrome de Merlin*, article dans lequel je m'attaque au discours d'un médecin plaidant pour l'introduction dans le Vidal d'une «nouvelle classe de médicaments », en l'occurrence de puissants hallucinogènes: l'ayahuasca, l'iboga et le peyotl. Sous la plume devenue baguette magique de l'auteur, ces « médicaments nouveaux », en mesure de remettre l'homme «en communication avec sa partie spirituelle» et de le relier «à l'ensemble des formes de vie», se transforment en «médicaments de l'âme». Ces drogues, rebaptisées pour les besoins de la cause «enthéogènes», sont censées générer le sentiment du divin, quand ce n'est pas de fournir le moyen de «voir Dieu». Elles sont ingérées dans des «communautés thérapeutiques et spirituelles» néochamaniques qui présentent toutes les caractéristiques de la structure sectaire, avec assujettissement de l'individu à un «maître» ambitionnant pour le thérapeute, et le troisième millénaire, « une fonction sacerdotale ».

Mais, me direz-vous, la réglementation de l'usage du titre de psychothérapeute va produire ses effets de salubrité publique. Soyons nets: non! Car, au jour d'aujourd'hui, la pratique de la psychothérapie reste libre, s'exerçant dans un cadre réglementé comme non réglementé. Il suffit de consulter les *Pages Jaunes* pour mesurer l'étendue du chemin qu'il reste à parcourir. Ce constat m'a conduit à publier en 2011 un article intitulé: «De la nécessité de protéger l'exercice de la psychothérapie», dans lequel Psychothérapie Vigilance soutient l'idée, élémentaire mais non encore prise en compte par le législateur, que tout titre protégé doit protéger l'exercice attenant.

J'y écris notamment que «le premier réflexe d'un particulier désirant recourir à un professionnel de la psychothérapie est de consulter les *Pages Jaunes*. C'est vers cet annuaire qu'il se tourne s'il a besoin d'un électricien, d'un plombier ou d'un médecin. En appelant au numéro indiqué, il est sûr d'avoir affaire à un spécialiste. Aussi, quand il est en demande d'aide psychique, l'air du temps le pousse-t-il à privilégier dans ses recherches les mots psychothérapeute et psychothérapie. Et là il peut découvrir une rubrique intitulée «Psychothérapeutes», suivie d'une autre, toute nouvelle, «Psychothérapie (pratiques hors du cadre réglementé) », dont les intervenants mis dans l'incapacité d'user du titre de psychothérapeute ont obtenu la création dans leurs négociations avec le Groupe Pages Jaunes, c'est-à-dire une entreprise commerciale ayant comme souci principal celui de se développer en augmentant son chiffre d'affaires.

Bien qu'en conformité avec la lettre de la loi, cette décision pose un problème de fond dans la mesure où l'esprit qui a présidé à son écriture est manifestement discrédité. D'une part, les usagers sont conduits à rester dans l'équivoque en pensant qu'ils peuvent s'adresser sans risque à un «thérapeute» non qualifié en médecine, en psychologie ou en psychopathologie; d'autre part, la responsabilité de l'État ne manquera pas d'être engagée quand un problème se posera. En effet, que se passera-t-il lorsqu'un tribunal condamnera un prévenu à suivre une psychothérapie? Lui reviendra-t-il d'expliquer dans ses attendus qu'il y a psychothérapie et psychothérapie? L'une réglementée, l'autre pas. Que l'une délivre des soins, que l'autre se limite à une pratique. Qu'il ne faut surtout pas confondre la pratique des uns avec celle des autres. Le ministère de la Justice va-t-il alerter les magistrats à ce sujet? En vertu de quoi d'ailleurs? Outre cette difficulté, que se passera-t-il quand on s'interrogera sur le suivi psychothérapique d'un criminel récidiviste, que l'on découvrira par exemple que son «praticien» était un maître Reiki, diplômé en trois semaines, ou un praticien psycho-organique tout juste titulaire du BEPC? (...)

La question de la place de la loi dans la société se trouve posée. Les manœuvres signalées montrent la nécessité d'associer la protection d'un exercice à celle du titre le concernant. L'adoption d'un texte généraliste stipulant que tout titre professionnel protège l'exercice attenant réglerait non seulement la question de la psychothérapie mais aussi celles d'autres spécialités thérapeutiques ou médicales comme l'ostéopathie par exemple. Toute pratique exercée sans posséder les titres inhérents à la discipline devrait être considérée comme une infraction à la loi.

Certes, la question de l'exercice de la psychothérapie présente un aspect complexe puisqu'il s'agit d'une pratique partagée entre psychiatres, psychologues cliniciens, certains psychanalystes et désormais les psychothérapeutes en titre. Mais tous ces professionnels sont en conformité avec le texte définissant les niveaux minimaux et les dispenses partielles ou totales de formation. Il y a dérogation à ce principe en permettant implicitement à des individus se disant thérapeutes ou praticiens d'exercer une pratique sans avoir été soumis au même principe constitutionnel «d'égalité» en terme d'études et d'exigence face à la loi. En fin de compte, ce qui est en cause, c'est le risque de voir se dévaluer rapidement et complètement le système universitaire garantissant la qualité intellectuelle et scientifique de l'accession à certaines professions. Dans le domaine de la santé comme dans ceux où est en jeu la sécurité de l'utilisateur ou du consommateur, il convient d'ôter toute possibilité de créer par des artifices et subterfuges divers des pratiques «hors d'un cadre réglementé».

Puisse ce vœu retenir l'attention de votre Haute Assemblée! Sa réalisation demandera de sa part, et de celle de tout le Parlement, beaucoup de courage et de détermination. Mais il en va de la bonne santé de notre démocratie, de ses principes et de ses valeurs que, dissimulant leurs intentions véritables, des intérêts

particuliers ou «communautaires», ont entrepris de mettre sous tutelle.

*

Outre ma remarque relative aux *Pages Jaunes*, je voudrais ajouter un élément à même de faire réfléchir sur l'expansion des charlatans de la santé et de l'inconscient dans notre société, et, pour nombre d'entre eux, leurs liens avec des organisations de type sectaire: en décembre 2003, Mme Elisabeth Roudinesco a déclaré à M. Jean-François Mattei, alors ministre de la santé : «J'ai lu toutes sortes de rapports, mais franchement, personne à ce jour n'a étudié sérieusement l'histoire des psychothérapies en France. Il est évident que sur les 30000 psychothérapeutes, peut-être un tiers sont infiltrés pas des sectes». Et de cette évidence Mme Roudinesco ne tirait pas la conclusion qui s'imposait puisque, obnubilée par le devenir de la psychanalyse, elle se déclarait hostile au projet de loi réglementant l'usage du titre de psychothérapeute!

Un tiers, cela fait 10000 personnes. Si l'on estime, dans l'hypothèse la plus basse, qu'un psychothérapeute a une trentaine de clients, cela fait, bon an, mal an, trois cent mille personnes, toutes en contact direct avec un psychosectaire. Et, nous le savons, avant que la loi votée en 2004 n'entre en application, des milliers de nouveaux thérapeutes sont apparus, encouragés par des associations se disant représentatives, au point, pour l'une d'entre elles, de s'arroger le droit de délivrer un certificat européen de psychothérapie.

Pseudo-certificat, qui a abusé et continue d'abuser plusieurs fonctionnaires des Agences Régionales de Santé au moment de valider les acquis de l'expérience ou de la prise en compte de la clause dite du grand-père. Il est d'ores et déjà établi que plusieurs dérèpeutes ayant fait l'objet de signalements de la part de victimes ont été agréés par des A.R.S dans plusieurs régions. Comment pourrions-nous le tolérer? C'est davantage qu'une erreur, une faute une offense faite aux victimes et aux vrais professionnels de la santé mentale, de la psychologie, de la psychothérapie.

De même, nous rejoignons M. Serge Blisko, quand il signale la manne que représente pour les universités la délivrance de diplômes divers dont les titulaires s'autorisent pour exercer, sans contrôle, des activités thérapeutiques non validées scientifiquement et académiquement. Activités exercées avec l'agrément de nombreuses A.R.S manquant de toute évidence à leurs obligations, pourtant imposées par la loi, de veiller à prémunir le champ de la santé des dérives sectaires.

*

Ceci encore, de la même veine. Dans son rapport *Pratiques médicales et sectes* de 1996, le Conseil national de l'Ordre des médecins estimait à trois mille le nombre de confrères déviants ou dérivants. Même si ce nombre, à revoir à la hausse, demeure faible au regard de l'ensemble des professionnels en exercice, il est préoccupant, car ces médecins sont très actifs et organisés en réseau(x) plus ou moins clandestins ou en association(s), dont la raison sociale est maquillée.

Ces réseaux comprennent parfois des centaines de membres. Ainsi l'association internationale de Psychiatrie Spirituelle, créée en 1994 dans le but de montrer les liens existants entre sagesse, santé et spiritualité. Cette association considérait que la maladie physique résulte de conflits intérieurs et que la guérison est tributaire de leur libération complète grâce à «la lumière de la Tradition Spirituelle». Plaidant pour «une nouvelle médecine, «une médecine véritablement psycho-spirituelle, au point d'envisager de s'appeler «Association de Psychiatrie et Médecine Psycho-Spirituelle», le Dr Jean-Marc Mantel qui la présidait affirmait que «ce qui soigne n'est pas la technique, mais ce qui émane du thérapeute, sa qualité d'être», «son authenticité». Remarque bien singulière, mais dont la lecture du répertoire fondateur des adhérents livre l'explication. En majorité, des thérapeutes n'ayant aucune compétence en médecine ou en psychologie; entre autres exemples: un ingénieur, un cadre informatique, un chirurgien aux mains nues, une diététicienne, un nutritionniste, une astro-thérapeute, un professeur de yoga, un naturopathe, un professeur d'arts plastiques, un négociant en vins... Des personnes bien intentionnées sans doute mais cliniquement et médicalement incompétentes, inaptes à diagnostiquer une maladie, un trouble mental, une dépression, considérant que, pour soigner une maladie, il faut apprendre à écouter ce que «le mal a dit» lors de son déclenchement.

Significatives ces paroles entendues dans un reportage de Canal+: «Si tu as mal aux genoux, c'est que tu as ton JE coincé dans le Nous». Formule hilarante, qui ne tire pas à conséquence apparemment, bien dans le style désinvolte de Jacques Lacan, son inventeur. Mais on réprimera vite son rire en prenant connaissance de la réaction d'un journaliste auquel je rapportai ce mot. Après avoir blêmi, il m'a dit que c'était la phrase qu'un psychanalyste avait dite à son meilleur ami. Ce dernier, sportif de haut niveau dont la vélocité le promettait à une belle carrière, l'a entendue alors qu'il avait quinze ans. Pour soigner son mal aux genoux, il a donc fouillé dans son inconscient et s'est donc peu à peu abîmé dans un puits sans fond, loin des stades, des lieux où il se serait épanoui. Bientôt il ne vivra plus que d'expédients et, complètement défait, finira par se suicider, en pleine jeunesse, faute d'avoir «décoincé son JE». Quant audit Psychiatre Spirituel, c'est un auteur de livres à succès, qui dispose de plusieurs tribunes, où il tient des propos tantôt lénifiants, tantôt irresponsables et dangereux. Si une jeune fille a une vaginite, c'est à cause de sa mère qui a caché qu'elle avait été abusée sexuellement quand elle avait le même âge. Pareillement, dans un autre contexte, cette maman qui m'a confié que le psy avait dressé sa fille contre elle en donnant sa lecture du prénom: Violaine. Violaine, c'est VIOL-HAINE. Glaçant de monstruosité.

J'ai évoqué la Psychiatrie Spirituelle pour illustrer notre sujet. Cette association a cessé officiellement ses activités peu après l'adoption de la loi About-Picard. Mais il importe de ne pas confondre l'annonce d'une cessation d'activités et leur fin effective. Les membres de la défunte association sont bien vivants pour la plupart, poursuivant leurs activités au sein d'autres mouvances ou mouvements, dont ils sont les têtes pensantes, les porte-voix ou les chevilles ouvrières. Leur site n'a pas été fermé il y est précisé que l'internaute peut le consulter librement, qu'il reste accessible ainsi que les archives du Net-Journal.

Pour ses promoteurs, la maladie résulte de conflits intérieurs dont la résolution passe par le rétablissement des «flux harmonieux perturbés» en s'aidant de l'apport des grandes approches spirituelles, notamment orientales. Dans cette conception, en incitant le patient à poser son attention sur son «état interne de dispersion», un processus auto-thérapeutique se déclenchera, pour peu que l'assiste un thérapeute «authentique», «un instructeur spirituel», «un médecin de l'âme». Point besoin d'être grand clerc pour voir se profiler le danger. Tel médecin n'hésite pas à écrire qu'il provoque artificiellement des Expériences de mort imminente (EMI) en recourant à des pratiques respiratoires telles que le rebirth et des somatothérapies centrées sur les états de conscience afin d'arriver «à la pure lumière», «à une vérité d'évidence totale», d'entrer dans un «mouvement d'aspiration libérateur», comparable à celui de «l'éveil définitif des Tibétains, le nirvana qui intègre l'amour sans objet, sans image. Æ%veil, clarté, volupté, agapé, épistémé, félicité», l'intéressé remarquant toutefois que, faute de s'y être abandonnés avec confiance semble-t-il, vingt pour cent des sujets traversent des expériences «angoissantes et infernales». Vingt pour cent, et ce psychiatre spirituel de ne pas s'interroger davantage!

*

Considérer que les dysfonctionnements du corps sont générés par les conflits intérieurs, la résultante d'une maladie de l'âme est une notion scientifiquement et spirituellement sujette aux instrumentalisation les plus diverses. Pourtant, cette idée continue de contaminer l'ensemble du corps social, notamment depuis les années 90, quand des gourous annonçaient l'imminence du basculement de l'Ère du Poisson dans celle du Verseau.

Des échos comparables proviennent d'autres groupes en plein essor. Ainsi les adeptes de la Nouvelle Médecine Germanique et de la Biologie Totale soutiennent-ils que les maladies ont pour origine un «conflit psychologique» traumatisant. Ce conflit psychique ou émotionnel affecterait une partie du cerveau et par là-même, automatiquement, l'organe qui en dépend. Dans l'incapacité de gérer psychiquement l'émotion, l'organisme en ferait porter le stress par le corps. La résolution du problème psychique en cause permettrait à ce dernier de revenir à la normalité, et donc de guérir. Selon cette théorie, il n'y aurait pas de maladies « incurables ». D'ailleurs, pour ses champions, «la maladie n'existe pas»; pas de microbes, pas de virus, pas de bactéries, et donc pas de vaccins, de médicaments, de chimiothérapie. La douleur ou la souffrance a «un sens», qu'il faut décrypter. Celui que l'on appelle ordinairement un malade n'est qu'un individu incapable

d'accéder temporairement à ses facultés personnelles de guérison.

C'est un sujet que j'aimerais développer pour avoir préfacé en 2010 l'ouvrage *On a tué ma mère! - Face aux charlatans de la santé*. Ses auteurs en sont Philippe Dutilleul, journaliste, et Nathalie De Reuck, la fille de Jacqueline Starck, décédée d'un cancer au terme d'un calvaire interminable parce que des thérapeutes adeptes des théories de la médecine dite nouvelle et œuvrant en réseau l'avaient convaincue qu'elle n'avait pas cette maladie, mais seulement ses symptômes, que pour s'en délivrer il fallait le vouloir sincèrement, explorer tous les niveaux de conscience, y compris le symbolique, procéder au «décodage biologique» des événements traumatisants ayant généré l'angoisse pathogène et, ceux-ci repérés, procéder à leur «déprogrammation».

Permettez-moi de vous suggérer d'auditionner Mme De Reuck et M. Dutilleul. Pour ma part, je me bornerai à citer un court extrait de ma préface: «Surmontant son émotion, s'appliquant à coller au plus près de la réalité, à interroger l'envers du décor, Nathalie De Reuck a vu apparaître peu à peu tous les fils du piège et du réseau dont sa mère a été la victime. Ce faisant, elle a accompli un travail de salubrité publique, en prouvant par a + b en quelque sorte que les charlatans de la santé et les faussaires du psychisme constituent l'un des plus graves défis auxquels se trouve confrontée la société moderne.»

*

Les «conflits intérieurs» de la Psychiatrie Spirituelle ont une parenté criante avec le conflit psychologique ou le conflit biologique. Tous deux en ont aussi avec la théorie des «blessures» en vogue dans les nouveaux courants spirituels issus du Renouveau Charismatique. Théorie dont les applications par des thérapeutes psycho-spirituels est à l'origine de centaines de drames en raison du manque de discernement, voire de l'aveuglement de certains évêques, de leur difficulté à prendre en compte les analyses et les témoignages de fidèles confrontés à une souffrance sans nom.

Dans ce cas, « les conflits intérieurs ou biologiques» prennent un autre nom, celui de blessures. En bref, nous naissons blessés, et nous étions blessés avant même que de naître: au stade de fœtus mais aussi, bien avant notre conception, en raison du passé de nos parents, de nos aïeux, de notre «arbre généalogique», dont nous héritons inconsciemment mais sûrement des maux, des fautes, des erreurs, des défaillances, des faiblesses, des turpitudes, - jamais des vertus ou des qualités est-il besoin de le préciser.

Pour guérir, il faut remonter dans sa «mémoire sensitive», dérouler son histoire personnelle, s'abandonner à ses émotions, et, de fil en aiguille, en répondant aux questions troubles de l'accompagnateur psycho-spirituel détecter la blessure primordiale et, ce faisant, la porte d'entrée principale de «l'infestation maligne». Car le mal, quel qu'il soit, est nécessairement démoniaque, lié au Malin. Guérir, c'est s'en délivrer. Le but de l'existence est de se soigner et, *in fine*, de «mourir guéri». Mourir guéri! Molière s'en amusait dans ses comédies. Mais ici la réalité est triste, mortifère, diabolisant le monde, la société, la famille. Pour s'en préserver, il vaut se retirer du jeu social, rompre toutes ses attaches, couper tous ses liens familiaux, «à la tronçonneuse» au besoin, afin d'apprendre à devenir un «guerrier spirituel» et, le moment venu, être prêt à «gouverner la terre», avec l'aide de Dieu... Et l'on voit surgir ici de façon éclatante le dénominateur commun à toutes ces pratiques: la psychothérapie et la spiritualité sont des outils et des armes de conquête du pouvoir.

*

Comme dans le *Tartuffe* de Molière, vient parfois le moment où tombent les masques. Ainsi celui de Gérard Croissant alias Frère Ephraïm, le fondateur de la Communauté des Béatitudes, que sous l'avalanche des plaintes, le Vatican a dû se résoudre à réduire à l'état laïc. Cas édifiant que celui de cet homme, qui a échappé aux sanctions pénales de la justice civile par toutes sortes de manœuvres destinées à dissuader les victimes en capacité de porter plainte de le faire dans les délais prescrits par les textes. Délais trop courts, généralement ignorés des victimes, lesquelles, isolées et effondrées, cherchent d'abord à comprendre ce qui leur est arrivé et ne peuvent ou ne pouvaient trouver un semblant d'écoute et d'explication qu'auprès de leur

abuseur, de ses complices, ses «bergers».

«Gouverner le monde», avec ou sans l'aide de Dieu, pour sa gloire ou la sienne propre, telle est l'ambition ultime de toute secte laïque ou religieuse. Pour y parvenir, la fin justifie les moyens. Dans cette optique, chaque individu est perçu comme un adepte potentiel, une source de profits immédiats ou à long terme. Pour la secte, il n'y a pas de petits profits. L'adepte est d'abord une vache à lait dont il s'agit d'épuiser les économies comme les forces vives en vertu de l'équation bien connue que le temps c'est de l'argent. Aussi, par toutes sortes d'artifices, la vache à lait est-elle généralement transformée en bête de somme soumise au régime du bâton et de la carotte. Ensuite, l'adepte est un cobaye, un sujet d'expérimentation pour les docteurs Mabuse, leurs apprentis sorciers, les prédateurs du transfert, qui modifient à volonté les états de conscience, recourent à de puissants hallucinogènes comme à des psychotechniques périlleuses pour la santé physique, mentale et spirituelle, s'ingénient à fabriquer de faux souvenirs traumatisants, pénètrent par effraction dans les cœurs, les consciences et l'inconscient pour dépersonnaliser, zombifier, instrumentaliser. Car, en dernier ressort, le cobaye doit devenir un poisson pilote, un agent hyperactif au service de la cause du gourou, du thérapeute psycho-spirituel, du médecin psychédélique. Un agent sous surveillance, sous supervision, mais flatté et encouragé aussi, dont, avec le temps, le zèle est récompensé en privé ou en public par exemple, en assistant «au lever du roi», en étant invité à s'asseoir à sa table ou à partager sa couche, à devenir sa favorite ou son «mignon», à rejoindre sa garde prétorienne, à en prendre le commandement. Et c'est ainsi que les adeptes les plus dociles, habiles et motivés deviennent requins à leur tour, chefs de bande parfois.

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, Mesdames et Messieurs les sénateurs, je vous remercie vivement de votre écoute.

*

Vidéotheque du Sénat français - "Travaux de commission " : Commission d'enquête sur l'influence des mouvements à caractère sectaire.

Cliquer: [Questions à Guy Rouquet](#)

M. Alain Milon, président. - La loi du 29 juillet 1881, modifiée en 2008 dispose que « ne donneront lieu à aucune action en diffamation, injure ou outrage ni les propos tenus ou les écrits produits devant une commission d'enquête créée, en leur sein, par l'Assemblée nationale ou le Sénat, par la personne tenue d'y déposer, sauf s'ils sont étrangers à l'objet de l'enquête, ni le compte rendu fidèle des réunions publiques de cette commission fait de bonne foi ». Vous avez parlé d'un psychothérapeute, auteur à succès, qui a expliqué le prénom de Violaine par les mots « viol-haine » mais vous n'avez pas cité son nom. Vous êtes autorisé à le faire, si vous le désirez...

M. Guy Rouquet. - Il s'agit d'un échange téléphonique que j'ai eu avec une mère de famille. Ce n'est pas le même « psy » que celui de *Canal Plus*...

M. Alain Milon, président. - Celui-là a déjà été cité par d'autres, hier en particulier...

M. Guy Rouquet. - Je pourrais vous faire éventuellement parvenir son nom.

M. Alain Milon, président. - Il serait intéressant que notre rapport puisse tout évoquer...

Mme Muguet Dini. - Pouvez-vous nous donner le nom du médecin qui souhaitait que les produits hallucinogènes entrent dans *le Vidal* ?

M. Guy Rouquet. - C'est le docteur Olivier Chambon, qui exerce près de Lyon et qui a écrit un livre intitulé : « La médecine psychédélique ». Sa lecture m'a tétanisé et j'ai écrit un article très critique où j'ai repris les points essentiels de cet ouvrage. Il en a, paraît-il, été très affecté. Cet article figure sur le site Internet de Psychothérapie Vigilance.

Mme Muguet Dini. - Vous avez fait allusion aux *Pages Jaunes* en nous disant qu'il était très difficile de

distinguer le psychothérapeute formé du psychothérapeute autoproclamé. Vous avez également évoqué l'amendement Accoyer. Quel conseil pourriez-vous donner pour que le législateur fasse en sorte que les psychothérapeutes soient moins nuisibles ?

M. Guy Rouquet. - La Fédération française de psychothérapie et de psychanalyse a négocié avec le groupe des *Pages Jaunes* dès 2004. Les décrets d'application ont pris un certain temps... Quand je m'en suis aperçu, j'ai alerté la Direction générale de la santé, la Miviludes et j'ai écrit aux *Pages Jaunes*, qui ont pu atténuer ce qui était prévu initialement en créant deux rubriques, l'une pour le cadre réglementé, l'autre pour le cadre non réglementé. Une personne qui a besoin d'un psychothérapeute ne va toutefois pas prendre garde au fait que le praticien exerce en secteur réglementé ou non réglementé.

Le problème vient de la réglementation. La psychanalyse n'est pas réglementée et le titre est libre d'exercice. N'importe qui peut s'autoproclamer psychanalyste et créer un annuaire. Il y a là un sérieux problème mais on sait la puissance d'un certain lobbying psychanalytique dans notre pays. C'est pourquoi j'invite le législateur à se pencher sur cette question pour arriver à définir la psychothérapie.

Je sais que les psychologues mènent une réflexion à ce sujet. Je suis en relation avec beaucoup de psychologues, de psychiatres et de personnes diverses. L'évolution des mentalités est préoccupante. Les professionnels eux-mêmes n'avaient jamais pensé que des personnes venant de nulle part puissent un jour se proclamer psychothérapeutes ou thérapeutes, exercent en blouses blanches ou avec de faux diplômes ou de faux certificats. Il y a par rapport à l'éthique un problème de fond.

Je pense cependant qu'il faut former différemment les personnes. A une certaine époque, les médecins faisaient leurs humanités. La médecine n'est pas seulement une science mais aussi un art qui s'exerce au quotidien...

Selon moi, il faut prendre le taureau par les cornes. Ce sera très violent et cela demandera peut-être dix ans. J'ai un jour rencontré M. Accoyer sur un plateau de télévision. J'ai pas mal échangé avec lui, ainsi qu'avec beaucoup d'autres personnes. Je connais bien la question de la réglementation. La pression médiatique a été terrible et le législateur n'est pas allé au bout de ce qu'il souhaitait faire. La réglementation reste donc bancal. Certes, elle a permis un progrès mais je ne serai pas aussi optimiste que le professeur Parquet dans ce domaine. L'étendue du chemin à parcourir est considérable !

Le ministère de la santé a commis une erreur lorsqu'il a essayé de réglementer l'usage du titre de psychothérapeute en recueillant à la fois l'avis des psychiatres, des psychologues mais aussi des psychothérapeutes autoproclamés. C'était leur conférer une légitimité et les reconnaître. Curieusement, on n'a pas entendu les associations au service de victimes - Centre contre les manipulations mentales (CCMM), Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu (Unadfi) ou Psychothérapie Vigilance...

M. Gérard Roche. - Vous avez fait allusion à l'existence d'une dérive psychiatrique en matière spirituelle. Ce mouvement n'a pas disparu totalement. Pouvez-vous nous donner quelques renseignements complémentaires ?

M. Guy Rouquet. - Je voulais, dans mon intervention, attirer votre attention sur une certaine ambition mégalomane européenne, voire mondiale dans ce domaine. Le certificat européen de psychothérapie abuse ainsi les ARS. Le ministère de la santé a été averti mais les services sont cloisonnés...

J'ai évoqué l'Association internationale de psychiatrie spirituelle et la communauté des Béatitudes ou les mouvements charismatiques. Le fondateur des Béatitudes, Gérard Croissant (Frère Ephraïm), que je suis depuis des années, est en fait très associé à des personnes qui faisaient ou qui font encore partie de la Psychiatrie Spirituelle et du mouvement transpersonnel.

Je vous ai préparé ici un document dont peu de personnes disposent ; il s'agit de la liste de toutes les personnes qui composaient l'Association internationale de psychiatrie spirituelle à sa fondation. Vous verrez apparaître le nom d'Olivier Chambon, auteur du livre *La médecine psychédélique*. Olivier Chambon est en

même temps défenseur des enthéogènes, ces hallucinogènes censés donner la vision de Dieu en soi, etc. Il est édité par une très bonne maison d'édition et ses idées se diffusent ainsi.

J'ai appris que Gérard Croissant, fondateur des Béatitudes, était très introduit dans ces milieux. Gérard Croissant a toujours été fort habile. Il y a une différence entre ce qu'il disait en public et dans des textes dont j'ai eu connaissance. Même après avoir perdu son statut de diacre, il a continué à faire passer des mots d'ordre et à dicter des lignes de conduite à la communauté des Béatitudes. Une trentaine de centres procèdent à des guérisons et les Béatitudes n'ont pas modifié leur façon de faire. Vous connaissez certainement le *Livre noir du psychospirituel*. C'est moi qui ai transmis le premier dossier à la Miviludes, qui s'en est emparée.

Je suis en relation avec un certain nombre de personnes qui s'interrogent : plusieurs centres de « guérison intérieure » ou de « guérison des blessures » existent en France et des centaines de thérapeutes spirituels, accompagnateurs ou « bergers » y sont impliqués. Ce n'est pas parce que Gérard Croissant ou Philippe Madre ne dirigent plus les Béatitudes que le problème a disparu ! Ils ont en effet formé un certain nombre d'autres personnes qui, elles, peuvent être de bonne foi. Des détournements de noms ou de mots comme « viol-haine » sont des techniques qu'ils utilisent. Il ne s'agit pas d'aider les personnes à s'épanouir mais de les asservir.

Les règlements existent : escroquerie à la personne, etc. La loi est bafouée en permanence ! C'est un problème de contrôle : qui va contrôler la façon dont fonctionnent ces centres ? Ces groupes sont prêts à faire face à une enquête. Les personnes sous emprise sectaire sont préparées à répondre aux questions. Des centres peuvent-ils être considérés comme des centres thérapeutiques s'ils n'ont pas été agréés et n'ont pas reçu la visite d'inspecteurs ? C'est un problème que les ARS doivent rencontrer lorsqu'elles valident un certificat européen de psychothérapie, pensant que celui-ci a une véritable valeur. Certains sont même présentés comme ayant une valeur internationale !

M. Yannick Vaugrenard. - L'aspect législatif prendra du temps. Il faut que l'ambition soit tempérée par le réalisme ! Il existe peut-être des moyens d'action à court terme. Je pense en particulier au rôle des ARS. Il y a manifestement là une insuffisance par rapport aux dérives sectaires. Vous allez vous rendre à Bruxelles : il serait peut-être intéressant de vérifier auprès des représentants de la Commission la validité nationale du diplôme européen. Ce sera l'occasion d'interpeller les institutions européennes à propos de ce diplôme, qui aurait, semble-t-il, une valeur auprès de l'ARS... Par ailleurs, beaucoup de formations sont assurées sous la responsabilité des conseils régionaux. Là encore, il me semble que la liaison entre les ARS et les conseils régionaux s'impose afin de trouver un système d'évaluation et de vérification dès lors qu'il y a financement public. Je ne sais si c'est fait mais une vérification s'impose... Enfin, est-il, selon vous, important de reconsidérer les délais de prescription ?

Mme Muguette Dini. - C'est la question que j'allais poser...

M. Guy Rouquet. - Un groupe parlementaire a, il y a trois ou quatre ans de cela, demandé que l'on revoie ce délai de prescription, un peu comme pour les délits de pédophilie. Je pense qu'il conviendrait de le porter à dix ans.

On dit souvent que la personne qui réussit à se détacher d'un mouvement à caractère sectaire doit se reconstruire. Je n'aime pas ce terme. On ne se reconstruit pas : on essaie de continuer à vivre, tant bien que mal - mais le passé est toujours là. Je suis souvent sollicité par des journalistes de la presse écrite, télévisée ou audiovisuelle qui me demandent de les mettre en relation avec des victimes. Les victimes, comme l'a dit le professeur Parquet, vont revivre ce qu'elles ont connu. Cela va relancer la machine infernale et ces personnes risquent de tenter d'exister par ce biais.

Pascal Michelena a publié un ouvrage très précis et complet intitulé *Les marchands d'âmes* qui dénonce le mode opératoire des Béatitudes, près de Toulouse. Il a été demandé à cette famille de témoigner ; elle est aujourd'hui complètement détruite ! Les parents ont divorcé ou sont séparés et chacun vit dans son propre

enfer. C'est ce qui rend les choses difficiles.

Il ne faut pas tenter de mettre la pression sur quelqu'un qui sort tout juste de cet enfer. Il faut lui laisser du temps. Les médias poussent bien entendu les victimes à témoigner, arguant du fait que cela servira à prévenir le public mais c'est un risque très important pour les intéressés. C'est pourquoi je fais très attention lorsque je conseille quelqu'un. Il m'est arrivé de le faire et cela s'est bien passé. J'avais mis le journaliste en garde auparavant et discuté avec la personne pour savoir si elle était d'accord pour témoigner et sous quelles conditions. C'est très délicat...

M. Alain Milon, président. - Je ne suis pas d'accord avec ce que vous avez dit à propos des ARS. Celles-ci n'ont pas à donner d'autorisation à qui que ce soit pour s'installer sur le territoire national ! Quand on est médecin, kinésithérapeute, infirmier, sage-femme, on fait partie d'un métier reconnu et on bénéficie de la liberté de s'installer où l'on veut. On doit simplement faire une déclaration à l'Ordre et aux différentes caisses pour que les patients puissent être remboursés. Les autres métiers ne sont pas reconnus et s'installent sans le dire à personne.

Pourquoi affirmez-vous que les ARS reconnaissent ces personnes ? Ils ne participent ni au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (Cpom) ni au schéma régional de santé ! Je participe au schéma régional de santé de ma région en tant que président de fédération. Je n'ai jamais vu ces oiseaux-là à côté de moi ! Si tel avait été le cas, je serais parti.

M. Guy Rouquet. - Certaines ARS sont très rigoureuses. Peut-être ont-elles été informées par des personnes très attentives à la réglementation du titre de psychothérapeute mais je pourrais vous fournir des documents à propos de certaines ARS qui ont validé des personnes faisant intervenir la clause du « grand-père » pour être agréées par les ARS. Des psychothérapeutes le font d'ailleurs figurer noir sur blanc ! Je pourrais vous envoyer des documents...

M. Alain Milon, président. - Je ne vois pas comment ils peuvent être agréés par une ARS !

M. Guy Rouquet. - Les documents existent et certaines personnes s'en prévalent !

M. Alain Milon, président. - Il est possible que certains s'en prévalent mais ils n'ont pas à être agréés par l'ARS ! Certaines médecines peuvent s'introduire dans les hôpitaux avec l'aval de quelques personnes. Nous vérifierons...

M. Guy Rouquet. - Je pourrais vous faire parvenir un document très clair à ce sujet. On peut y lire : «Psychothérapeute titulaire du certificat européen de psychothérapie, agréé par l'ARS».

Mme Muguette Dini. - Peut-être cette personne le mentionne-t-elle sans avoir jamais reçu d'agrément ! On peut toujours affirmer ce que l'on veut si on n'est pas démenti. C'est ce qu'il nous faut vérifier.

(1) ARS = Agence Régionale de Santé.